

*juin 2019*

**RAPPORT DU JURY**

***Concours externe d'officiers de port  
adjoints  
Session 2019***

**Rédacteur**

---

Monsieur Bruno BARADUC

---

**Référence(s) intranet**

# Table des matières

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE..... | 4 |
| 2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE.....      | 4 |
| 3 - L'ÉPREUVE ORALE.....       | 5 |

# Rapport général du président du jury

*Monsieur Bruno BARADUC, administrateur général hors classe*

## **CONCOURS EXTERNE D'OFFICIERS DE PORT ADJOINTS**

**SESSION 2019**

### **1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Le concours ouvert pour le recrutement d'officiers de ports adjoints (lieutenants de ports) par l'arrêté du 24/12/2018, au titre de l'année 2019, s'est déroulé le 13 mars 2019 (épreuves écrites) et du 19 au 21 mai 2019 (épreuves orales).

Le concours était ouvert pour 5 postes, selon l'arrêté du 28/02/2019

Le jury avait été préalablement composé selon les arrêtés du 07 mars 2019.

Sur les 19 candidats inscrits et éligibles, 3 ne se sont pas présentés aux épreuves écrites, 16 ont composé.

A l'issue des épreuves le jury a retenu 11 candidats. 1 candidat a renoncé et 10 se sont présentés aux épreuves orales, soit 2 par poste ouvert ce qui est tout juste suffisant pour permettre une certaine sélectivité des candidats.

Une réflexion devrait être conduite pour attirer davantage de candidats pour ce concours, en conservant un niveau de formation initiale et d'expérience maritime nécessaires pour accéder au corps d'officiers de ports adjoints.

### **2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE**

L'épreuve consistait en un cas concret, retraçant une situation typique pouvant se retrouver dans le cadre de la fonction d'officier de port adjoint.

Elle donne lieu aux commentaires suivants :

L'épreuve écrite comportait un nombre important de questions réparties en trois thèmes : Droit maritime ; Opérations maritimes ; Stabilité et Sûreté maritime.

Le niveau demandé pour le concours d'OPA est d'avoir des connaissances dans ces différents domaines et de savoir les mettre en œuvre sur des cas pratiques. Les réponses aux questions doivent être courtes, précises et claires.

La partie de l'épreuve consacrée au droit maritime ne comportait aucune difficulté particulière. Le niveau des réponses a pourtant été très moyen, alors qu'il suffisait de posséder de simples notions de droit maritime à replacer dans le contexte du cas présenté, et de les exprimer clairement.

De manière générale, le droit maritime n'est pas assez travaillé par les candidats au concours d'officier de port adjoint dont il constitue un élément important des compétences professionnelles requises. Pour ce concours, il n'est demandé aux candidats que des simples notions dans cette matière mais elles doivent être correctement assimilées.

Pour les questions techniques relevant des thématiques « opérations maritimes » sauf sur la réglementation concernant le recyclage des navires, les réponses ont été satisfaisantes dans l'ensemble.

La partie stabilité, sûreté sécurité navire n'appelle aucune observation particulière.

Il est rappelé que les candidats doivent s'attendre à des questions concernant l'écologie dans un concours permettant d'intégrer le MTES.

Le niveau général d'anglais a été jugé satisfaisant.

### **3 - L'ÉPREUVE ORALE**

Les présentations du parcours professionnel ont dans l'ensemble été bien préparées et bien restituées. Un ou deux candidats ont perdu leurs moyens lors de leur présentation, sans pouvoir se reconcentrer pour répondre aux questions des membres du jury.

D'autres candidats ont pensé que leurs expériences personnelles suffiraient pour passer le cap de l'oral et un manque de curiosité a été pointé

Les réponses aux questions variées posées par le jury ont été jugées satisfaisantes et le niveau d'anglais bon.

Le niveau des candidats retenus pour l'épreuve orale a été jugé conforme à l'attente du jury pour prononcer, a minima, l'admissibilité de 5 candidats correspondant au nombre de postes ouverts.

Deux candidats ont présenté une seconde langue vivante (espagnole) qui leur a permis d'obtenir des points supplémentaires et de remonter au classement, l'un en liste principale, l'autre en liste complémentaire.

Au final, 5 candidats ont été admis sur la liste principale et 4 sur la liste complémentaire, soit 9 candidats sur 10, attestant de la faible sélectivité de ce concours. 1 candidat n'a pas obtenu la note minimale de 10 nécessaire pour être retenu en liste complémentaire.

## STATISTIQUES

| EXTERNE |                 |             |                 |             |               |                  |                      |
|---------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|---------------|------------------|----------------------|
| Année   | Nombre de poste | Nb Inscrits | Présents écrits | Admissibles | Présents oral | Liste principale | Liste complémentaire |
| 2013    | 21              | 36          | 27              | 20          | 20            | 15               | 0                    |
| 2014    | 19              | 33          | 28              | 16          | 16            | 16               | 0                    |
| 2015    | 13              | 31          | 23              | 13          | 13            | 13               | 0                    |
| 2016    | 9               | 38          | 28              | 17          | 17            | 9                | 4                    |
| 2017    | 5               | 33          | 20              | 12          | 12            | 5                | 2                    |
| 2018    | 6               | 24          | 24              | 10          | 10            | 6                | 2                    |
| 2019    | 3               | 24          | 16              | 11          | 10            | 5                | 4                    |

Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général  
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr) – [www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)